



UN VOCABULAIRE SPÉCIFIQUE : quelques éléments lexicaux

MAÇONNERIE

- 1 - Façade : façade principale, pignon
- 2 - Encadrement : appui, tableau, linteau
- 3 - Modénature : bandeau, encadrement corniche, chaînage
- 4 - Soubassement
- 5 - Clôture : Pilier, muret
- 6 - Autre : Balcon, souche, marquise, véranda, serre, cheminée

TOITURE

- 7 - Couverture
- 8 - Sous-face : planche d'avant-lattes, mouchette
- 9 - Habillage : rive, égout

ZINGUERIE - FERBLANTERIE

- 10 - Collecte des eaux : gouttières, descentes, dauphins

MENUISERIES

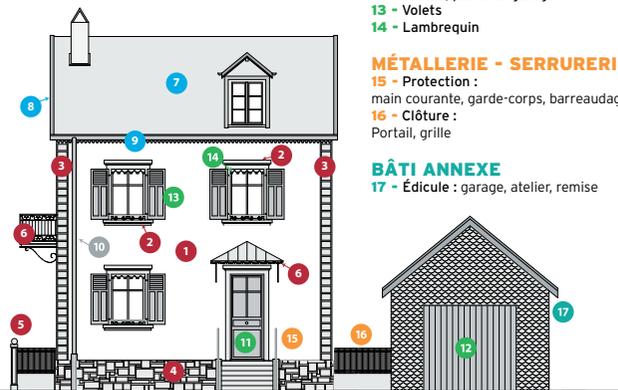
- 11 - Baie, porte
- 12 - Vitrine, porte de garage
- 13 - Volets
- 14 - Lambrequin

MÉTALLERIE - SERRURERIE

- 15 - Protection : main courante, garde-corps, barreaudage
- 16 - Clôture : Portail, grille

BÂTI ANNEXE

- 17 - Édicule : garage, atelier, remise



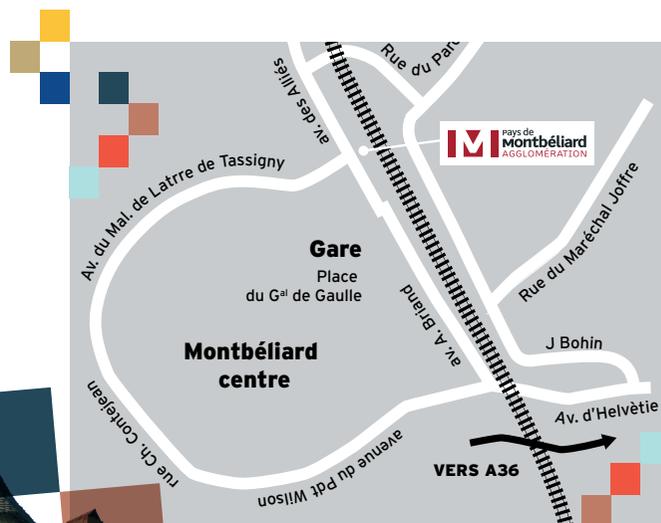
CONTACTER LE CONSEILLER COULEURS de Pays de Montbéliard Agglomération

Pour prendre rendez-vous avec notre conseiller couleurs, un seul numéro :

03 81 31 87 70

La Direction de l'urbanisme de Pays de Montbéliard Agglomération vous proposera un rendez-vous et complètera une fiche de renseignements avec votre aide.

Pays de Montbéliard Agglomération
8, Avenue des Alliés - 25 200 Montbéliard



Pays de **Montbéliard** AGGLOMÉRATION PRÉSENTE

LA MISE EN VALEUR DE VOS FAÇADES





NOTRE PATRIMOINE : un bien à préserver



Le Pays de Montbéliard possède un patrimoine architectural et paysager digne d'être protégé et mis en valeur. Chaque façade mérite un traitement adapté. Celui-ci se doit d'être qualitatif et harmonieux.

En rénovant votre façade, vous entretenez à la fois votre propriété et votre capital immobilier. Qu'il s'agisse de votre domicile ou d'un bien loué, vous augmentez sa valeur marchande. Dans le même temps, vous contribuez à l'embellissement de votre rue et de votre quartier.



Pays de Montbéliard Agglomération vous aide à optimiser cette démarche, parfois coûteuse **en mettant gratuitement à votre disposition un conseil couleurs.**

Ce conseil se porte sur les techniques à privilégier pour vos travaux dès lors que vous résidez dans l'Agglomération.

Des permanences sont tenues au siège de l'Agglomération.



Renseignez-vous auprès de votre commune pour savoir si vous avez droit à des subventions. **Celles-ci peuvent atteindre 30 % du montant total des travaux**, selon les communes.



LE RAVALEMENT DE VOS FAÇADES : déclarations préalables

Si vous souhaitez rénover les façades de votre logement, la loi vous oblige à déposer une **déclaration de travaux** à la mairie dont dépend votre bien.



Dans un délai de 1 à 2 mois maximum, la mairie vous retournera un avis de réception de votre déclaration de travaux avec un courrier précisant les conditions dans lesquelles ceux-ci doivent être effectués.

Cette déclaration de travaux doit être accompagnée de la **fiche de préconisations** couleurs établie avec le coloriste conseil indiquant les références des teintes préconisées dans votre commune ou des échantillons.



Renseignez-vous en mairie



Pour être bénéficiaire d'une subvention, vous devez connaître en amont les préconisations inhérentes aux travaux envisagés et avoir l'accord de votre mairie.



LE CONSEIL COULEURS : mode d'emploi



Vous devez réaliser votre choix de couleurs en conformité avec les règlements existants - monuments historiques, préconisations locales, règlements de lotissement, opérations d'urbanisme concertées... - dans le respect du style de votre immeuble : Pays de Montbéliard Agglomération vous propose **l'aide gratuite d'un coloriste conseil** de la collectivité. Il établira avec vous la fiche de préconisation couleurs.

Les questions à se poser en amont

- Quelle sera la couleur de ma maison ?
- Quelles couleurs puis-je utiliser ?
- Y-a-t-il des couleurs interdites ?
- Est-ce que je peux faire ce que je veux ?
- Ma maison peut-elle être d'une seule couleur ?

Déroulé d'un entretien

- Munissez-vous des photos de votre maison ou immeuble et de votre formulaire de déclaration de travaux.
- Analyse des caractéristiques de votre bien avec notre conseiller et des parties de l'architecture concernées par les changements.
- Analyse des couleurs de l'environnement urbain immédiat.
- Proposition de colorations.



Votre conseiller répondra à toutes vos questions et analysera avec vous la meilleure solution pour mettre en valeur votre bien immobilier .

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS...

